

## Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix 04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## **ARRETE MUNICIPAL**

Portant autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie COMMUNE DE CLAIX

## 19 PM 2025

Nomenclature: 6.1.2.5.

122

101 100

101

10 10

105 535

10 10

H

ш

105

185 ESI

Le Maire de la Commune de CLAIX,

Vu les articles L.2122-28 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

**Vu** l'arrêté 97-7118 du 4 Novembre 1997 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'autoriser la vente de boissons de 3ème catégorie, suite à la demande de Monsieur Marco CAMMARATA, Président du Sou des Ecoles Laïques de Claix, en date du 1<sup>er</sup> février 2025.

## **ARRETE**

Article 1: Monsieur Marco CAMMARATA, Président du Sou des Ecoles Laïques de Claix,

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie, à l'adresse suivante : Parc Pompidou - 38640 CLAIX.

Le samedi 15 mars 2025 de 10 h 30 à 13 h 30, à l'occasion de la manifestation « Carnaval ».

A charge pour le demandeur de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

<u>Article 2</u>: Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Fait à Claix, le 13 février 2025

Le Maire.

**Christophe REVIL** 

Date d'affichage: 1 02 25